
**Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest
Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires
et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest**

Vingt-huitième réunion

En ligne, 5 et 6 novembre 2025

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de la mise en œuvre des programmes
et des initiatives spéciales de développement régionaux
et internationaux en Afrique de l'Ouest**

**Rapport sur les progrès accomplis par les États de l'Afrique
de l'Ouest en vue de la réalisation des objectifs de
développement durable**

* ECA/SRO-WA/ICSOE/28/1.



I. Introduction

1. À cinq ans de l'échéance fixée pour la pleine réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les progrès sont inégaux. Ils ne sont satisfaisants que pour 35 % des 139 cibles des objectifs de développement durable qui ont pu être évaluées à l'aide des données sur les tendances mondiales. Parmi ces 35 %, les progrès sont conformes aux attentes pour 18 %, et modérés pour 17 %. Il est alarmant de constater que les progrès sont insuffisants pour 48 % des cibles, voire en régression pour 18 % d'entre elles¹. Dans ses prévisions d'avril 2025, le Fonds monétaire international (FMI) indique que la croissance mondiale devrait baisser cette année, ramenée de 3,3 % en 2024 à 2,8 % en 2025, avant de se redresser légèrement pour atteindre 3,0 % en 2026². Pour l'Afrique subsaharienne, la croissance devrait légèrement diminuer, ramenée de 4,0 % en 2024 à 3,8 % en 2025, puis revenir à 4,2 % en 2026. Divers facteurs risquent d'induire une flambée des taux d'intérêt en 2025, dont l'intensification des tensions géopolitiques résultant de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et de la crise au Moyen-Orient, conjuguée au retour du protectionnisme aux États-Unis d'Amérique, qui perturbe le commerce mondial, ainsi que la forte augmentation du nombre de pays surendettés (55 % des pays les moins avancés en 2024 étaient soit surendettés, soit fortement à risque de le devenir)³. Ces facteurs négatifs pourraient expliquer la tendance baissière observée dans la croissance économique mondiale et régionale en 2025.

2. Selon les *Perspectives économiques en Afrique 2025* de la Banque africaine de développement, la croissance du produit intérieur brut réel en Afrique de l'Ouest devrait être de 4,5 % en 2024, mais elle pourrait être ramenée à 4,3 % en moyenne en 2025 et 2026. Grâce au début de la production de pétrole et de gaz au Niger et au Sénégal, à la forte demande intérieure, aux investissements publics et privés soutenus et à la hausse de la valeur ajoutée des principaux produits agricoles en Côte d'Ivoire, en Gambie, au Mali et au Togo, l'ensemble des pays de la sous-région (à l'exception du Ghana, du Nigéria et de la Sierra Leone) devraient connaître cette année un taux de croissance supérieur à +5,0 %.

II. Suivi des progrès

3. La présente section contient une analyse des tendances sous-régionales en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable, en s'attachant tout particulièrement aux objectifs n^{os} 1, 2, 6, 7, 9, 11, 16 et 17, étant donné qu'il s'agit des objectifs, prioritaires pour la sous-région, qui seront examinés lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2026.

4. Selon le *Rapport sur le développement durable 2025*, le monde a accompli de légers progrès dans la réalisation des objectifs : la moyenne mondiale de l'indice de réalisation des objectifs de développement durable est passée de 64 en 2015 à 68,6 en 2025⁴. Cet indice indique le taux de progression des pays vers la réalisation des objectifs, sur une échelle de 0 à 100. En

¹ *Sustainable Development Goals Report 2025* (Rapport sur les objectifs de développement durable 2025) (publication des Nations Unies, 2025).

² FMI, *Perspectives de l'économie mondiale : Un moment crucial dans un contexte de réorientations des politiques publiques* (Washington, avril 2025).

³ Nations Unies, rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for Development at a Crossroads* (Rapport sur le financement du développement durable : le financement du développement à la croisée des chemins) (New York, 2024).

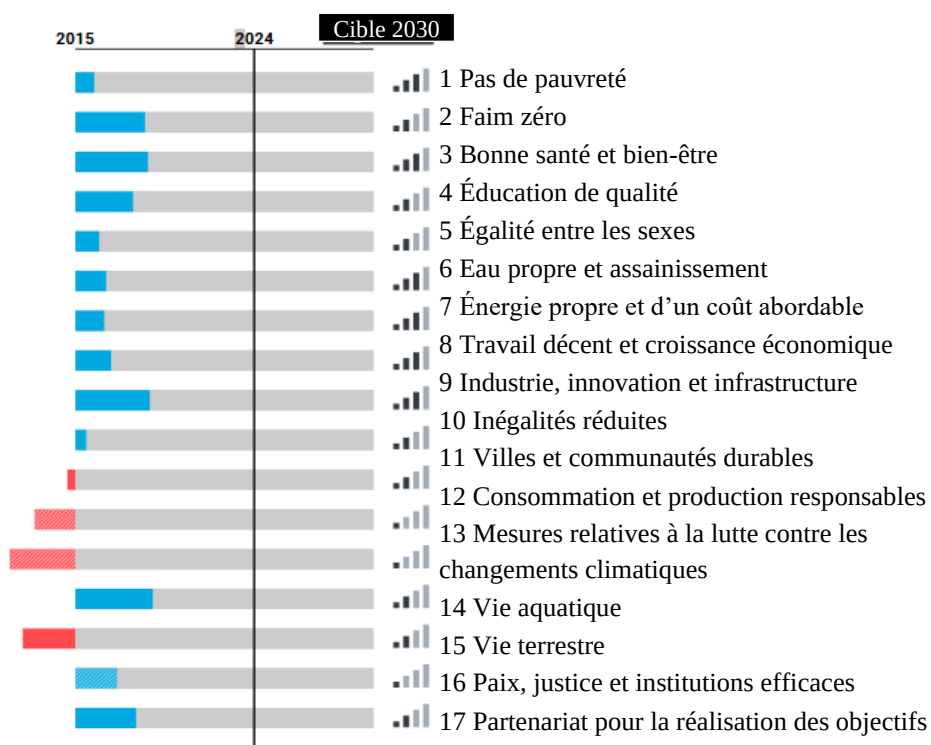
⁴ Jeffrey D. Sachs et al., *Financing Sustainable Development to 2030 and Mid-Century: Sustainable Development Report 2025* (Paris, Réseau des solutions pour le développement durable ; Dublin, Dublin University Press, 2025).

Afrique de l'Ouest, les trois pays qui présentent les meilleurs scores sont Cabo Verde (67,3), le Sénégal (63,5) et la Côte d'Ivoire (63,2). Toutefois, même ces trois pays restent à plus de 30 points de pourcentage de la réalisation complète des objectifs d'ici à 2030. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest (11 sur 15) ont un résultat supérieur à la moyenne continentale, qui est de 54. Cependant, aucun des pays d'Afrique de l'Ouest ne présente un score supérieur à la moyenne mondiale (68,6).

5. Les pays d'Afrique de l'Ouest progressent pour 12 des 17 objectifs de développement durable, à savoir les objectifs n° 1 (pas de pauvreté), n° 2 (faim zéro), n° 3 (bonne santé et bien-être), n° 4 (éducation de qualité), n° 5 (égalité entre les sexes), n° 6 (eau propre et assainissement), n° 7 (énergie propre et d'un coût abordable), n° 8 (travail décent et croissance économique), n° 9 (industrie, innovation et infrastructure), n° 10 (inégalités réduites), n° 14 (vie aquatique) et n° 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs). Toutefois, le rythme auquel ils progressent actuellement est insuffisant pour les réaliser à l'horizon 2030. En outre, la sous-région recule pour ce qui est des objectifs n° 11 (villes et communautés durables), n° 12 (consommation et production responsables), n° 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et n° 15 (vie terrestre) (voir figure I).

Figure I

Vue d'ensemble de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Afrique de l'Ouest, 2024



Source : Commission économique pour l'Afrique, Plateforme des données des Nations Unies au service du développement en Afrique. Disponible à l'adresse : <https://ecastats.uneca.org/unsdg/safrica/SDGs/SDG-progress-2025> (site consulté le 13 juillet 2025).

Note : Lorsque la barre correspondant à un objectif est de couleur unie, cela signifie que des données complètes sont disponibles à son sujet ; lorsqu'elle est hachurée, les données ne sont disponibles que pour un certain nombre d'indicateurs et pour certaines années. La solidité des données est indiquée dans les barres verticales à gauche du titre de chaque objectif.

A. Objectif n°1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

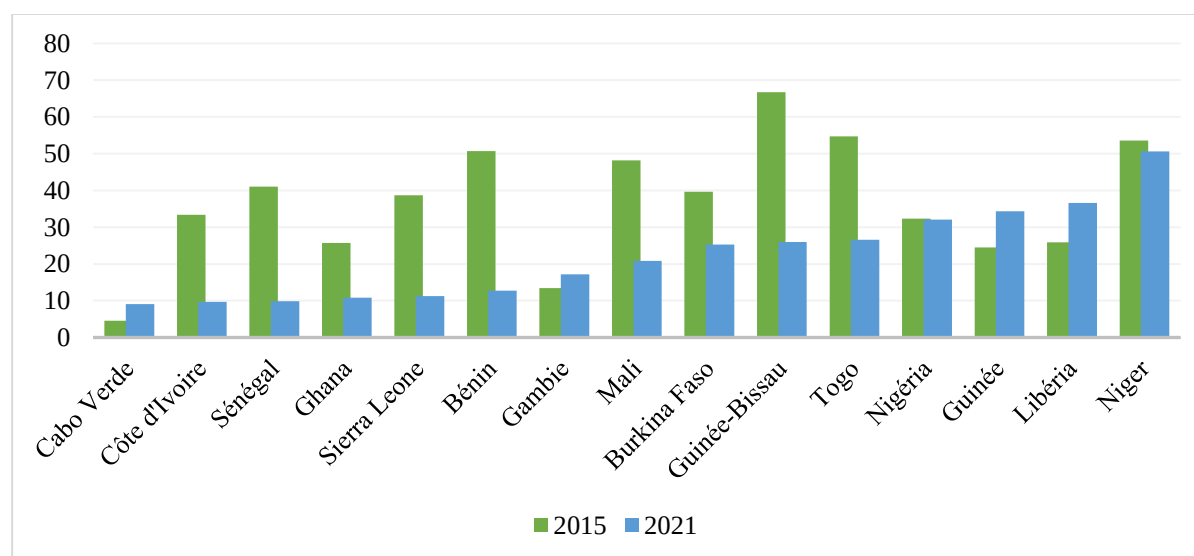
6. Les progrès accomplis dans l'élimination de l'extrême pauvreté en Afrique de l'Ouest sont mitigés. Selon les scores de l'indice de réalisation des objectifs de développement durable 2025 pour l'objectif n° 1, 12 pays sur 15 ont progressé, tandis que 3 (Gambie, Libéria et Nigéria) ont régressé. D'importants progrès ont été enregistrés entre 2015 et 2024 dans 6 pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ; 3 pays (Cabo Verde, Côte d'Ivoire et Sénégal) sont à moins de 30 points de pourcentage de l'éradication de l'extrême pauvreté. Cabo Verde, qui n'est qu'à 8 points de pourcentage de la cible⁵, est le seul pays en voie d'atteindre l'objectif n° 1 d'ici à 2030.

7. On estime qu'une personne sur dix dans le monde vit dans l'extrême pauvreté en 2025, ce qui représente environ 808 millions de personnes (contre une estimation précédente de 677 millions de personnes). La majorité de ces personnes vivent en Afrique et dans des pays qui connaissent des conflits⁶. En Afrique de l'Ouest, la proportion de la population vivant sous le seuil international de pauvreté (fixé à 2,15 dollars des États-Unis par personne et par jour) a considérablement diminué, passant de 35,45 % en moyenne en 2015, à 27,10 % en 2021⁷. Alors que dans la plupart des pays (60 %), la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a diminué entre 2015 et 2021, Cabo Verde, la Gambie, la Guinée et le Libéria ont connu une augmentation (voir figure II). Il est possible que ce recul soit une conséquence de la pandémie de COVID-19.

Figure II

Proportion de la population vivant sous le seuil international de pauvreté (2,15 dollars des États-Unis par jour)

(en pourcentage, sur la base de la parité de pouvoir d'achat 2017)



Source : Banque mondiale, *Poverty and Inequality Platform*. Disponible à l'adresse : <https://pip.worldbank.org/home> (site consulté le 31 juillet 2025).

⁵ Base de données du Sustainable Development Goals Transformation Centre. Disponible à l'adresse : <https://rb.gy/8433ra> (site consulté le 31 juillet 2025).

⁶ Rapport sur les objectifs de développement durable 2025.

⁷ Calcul de l'auteur en appliquant la moyenne pondérée des taux d'extrême pauvreté de chaque pays, à partir des données de la base de données *Poverty and Inequality Platform* de la Banque mondiale (consultée le 31 juillet 2025).

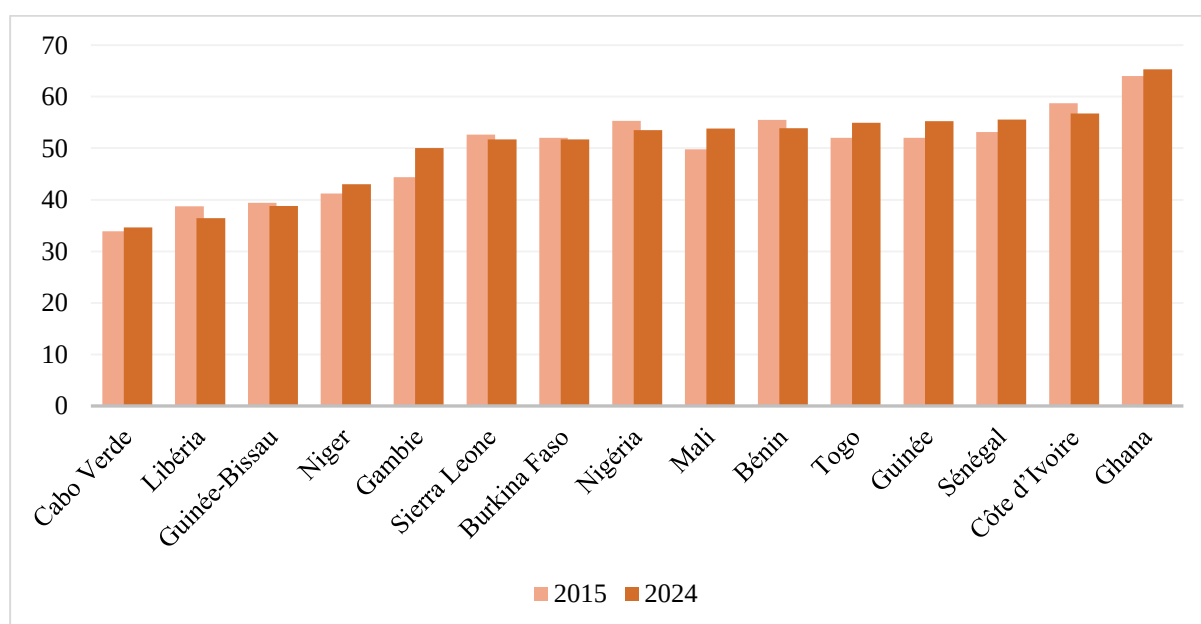
8. En outre, la faible réduction du taux d'extrême pauvreté coïncide avec un niveau élevé de vulnérabilité de la population du point de vue de la protection sociale. Ainsi, seule 16,0 % de la population ouest-africaine bénéficiait d'au moins une prestation de protection sociale en 2023, ce qui était inférieur à la moyenne africaine, de 19,1 %⁸. En Afrique de l'Ouest, la vulnérabilité aux chocs économiques et sociaux reste élevée : plus de 75 % de la population de 11 des 15 pays ne bénéficie d'aucun système de protection sociale⁹. Cabo Verde, le Ghana, le Niger, le Sénégal et le Togo sont les seuls pays dans lesquels une personne sur cinq bénéficie d'un service de protection sociale.

B. Objectif n°2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

9. Au rythme actuel, il sera impossible d'éliminer la faim en Afrique de l'Ouest avant 2030. Dans le contexte des scores de l'indice de réalisation des objectifs de développement durable 2025, seuls sept pays (Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Sénégal et Togo) ont progressé vers la cible, tandis que sept autres pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria et Sierra Leone) enregistrent un recul. D'importants progrès ont été enregistrés entre 2015 et 2024 en Gambie (+6 points) et au Mali (+4 points). Le Ghana est le seul pays qui se trouve à moins de 35 points de l'objectif faim zéro (voir figure III). Ainsi, aucun pays d'Afrique de l'Ouest n'atteindra pleinement l'objectif n° 2 d'ici à 2030.

Figure III

Indice de réalisation de l'objectif n° 2



Source : Base de données du Sustainable Development Goals Transformation Centre. Disponible à l'adresse : <https://rb.gy/8433ra> (site consulté le 31 juillet 2025).

⁸ Organisation internationale du travail (OIT), *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026 : Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste* (Genève, 2024).

⁹ OIT, base de données ILOSTAT, Indicateur ODD 1.3.1 – Proportion de la population couverte par des systèmes/socles de protection sociale (%). Disponible à l'adresse : <https://ilostat.ilo.org/data/> (site consulté le 31 juillet 2025).

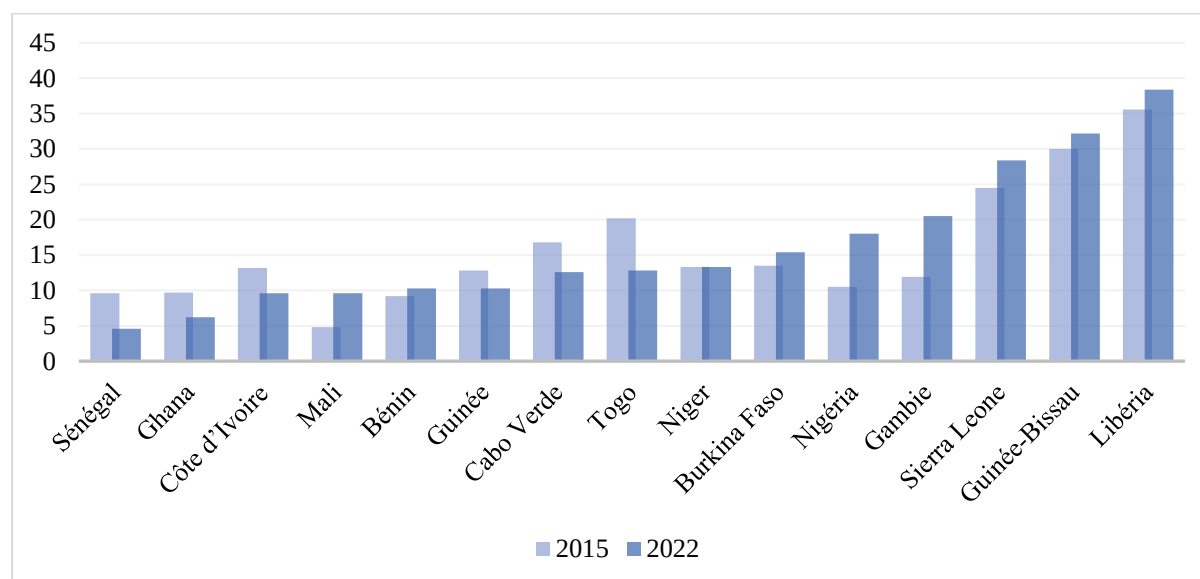
10. En ce qui concerne la nutrition, quelque 16,3 millions d'enfants de moins de 5 ans souffraient de malnutrition aigüe, dont 4,3 millions de malnutrition sévère, dans les 14 pays d'Afrique de l'Ouest pour lesquels des données étaient disponibles en 2025. Cela représente une nette détérioration de l'état nutritionnel des enfants par rapport à l'année 2024, où 13,1 millions souffraient de malnutrition dans ces mêmes pays, dont 3,3 millions de malnutrition sévère¹⁰.

11. En Afrique de l'Ouest, la prévalence de la sous-alimentation s'est aggravée entre 2015 et 2022, passant de 10,6 % à 14,6 % de la population en moyenne, ce qui représente environ 62,8 millions de personnes souffrant de sous-alimentation chronique¹¹. La prévalence de la sous-alimentation s'est aggravée dans huit pays entre 2015 et 2022 (voir figure IV). En Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, plus d'une personne sur quatre était sous-alimentée en 2022. Une hausse de la sous-alimentation a été observée dans tous les pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger et Nigéria), qui sont plus vulnérables aux problèmes d'ordre sécuritaire – terrorisme, violence extrémiste, conflits, etc. – et aux aléas climatiques – inondations, sécheresses, etc. –, qui se répercutent directement sur l'approvisionnement en denrées alimentaires, en particulier sur leur production et leur importation. En plus des problèmes structurels liés à la faiblesse des rendements et de la productivité agricoles, les autorités nationales doivent s'attaquer aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité et sur la cohésion sociale.

Figure IV

Prévalence de la sous-alimentation

(en pourcentage de la population)



Source : Calculs de l'auteur, d'après les données de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Disponible à l'adresse : <https://www.fao.org/faostat/en/#data/FS> (site consulté le 31 juillet 2025).

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et al., *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025 : Lutter contre la forte inflation des prix des produits alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition* (Rome, 2025).

¹¹ World Hunger Education Service, *Regional spotlight: Africa – 2022 statistics and facts*, 2022.

C. Objectif n° 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

12. Au niveau mondial, en 2024, 3,4 milliards de personnes avaient besoin de services d'assainissement gérés en toute sécurité, 1,7 milliard de personnes manquaient de services élémentaires d'hygiène à domicile, et 2,2 milliards de personnes n'avaient pas accès à une eau potable gérée en toute sécurité. Pour atteindre les cibles avant la date butoir de 2030, il faudra garantir l'accès de 646 millions d'enfants scolarisés à des services élémentaires d'hygiène, ce qui exige de multiplier les progrès par quatre¹².

13. Comme l'illustre la figure V, entre 2016 et 2022, la proportion de la population mondiale ayant accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité a connu une hausse régulière, passant de 69,7 % à 72,9 %. L'Afrique du Nord enregistre un taux d'accès constamment élevé, d'environ 74 %, avec peu de changements tout au long de la période considérée. L'Afrique subsaharienne reste en retard par rapport aux moyennes mondiales et nord-africaines, bien qu'elle ait enregistré une légère amélioration, passant de 27,8 % à 31,3 %. L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest ont toutes deux connu une augmentation régulière, le taux d'accès y passant respectivement de 21,2 % à 25,5 % et de 27,2 % à 30,4 %. En Afrique de l'Ouest, en 2022, le taux d'accès était nettement plus élevé dans les zones urbaines (41,8 %) que dans les zones rurales (19,6 %), ce qui révèle la persistance d'un fossé entre villes et campagnes¹³.

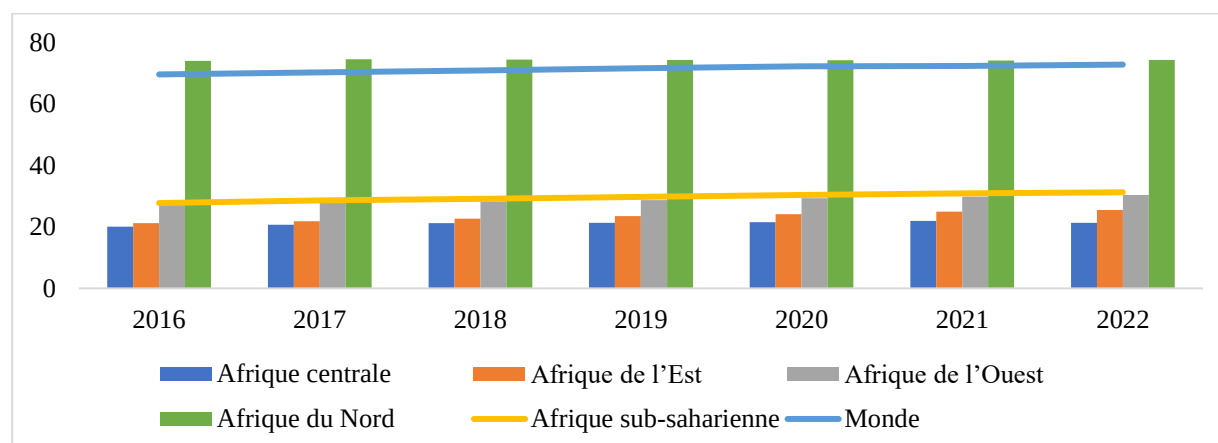
14. Si les données font état d'une amélioration continue de l'accès à l'eau potable à l'échelle mondiale, elles révèlent également un besoin urgent d'accélérer le développement des infrastructures et les investissements dans les régions les plus mal desservies d'Afrique, en particulier en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest, où la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité est inférieure à 50 % (voir figure V).

¹² Rapport sur les objectifs de développement durable 2025.

¹³ Nations Unies, indicateur 6.1.1 : proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité, zones urbaines/rurales (%). Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 16 juin 2025).

Figure V

Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
(en pourcentage)



Source : Nations Unies, indicateur 6.1.1 : proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité, zone urbaine/rurale (%). Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 16 juin 2025).

15. La proportion de la population mondiale utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité a augmenté à un rythme régulier entre 2016 et 2022, passant de 50,0 % à 56,6 %. L'Afrique subsaharienne reste toutefois très en retard, avec une légère amélioration, passant de 22,4 % à 24,4 % au cours de la même période¹⁴. À l'échelle mondiale, la croissance est plus perceptible dans les zones urbaines, où la proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 59,9 à 64,8 %, alors que les zones rurales ont connu une amélioration moindre, de 35,6 à 45,9 %. En Afrique de l'Ouest, la proportion de la population ayant accès à des installations d'assainissement gérées en toute sécurité est passée de 19,8 % en 2015 à 23,1 % en 2022 (voir figure VI). Toutefois, ce chiffre reste inférieur à la moyenne mondiale. Il existe également un écart notable entre les zones urbaines et les zones rurales dans la sous-région. En 2022, 27,4 % de la population urbaine avait accès à ces services, alors que seule 19,0 % de la population y avait accès dans les zones rurales (voir figure VII).

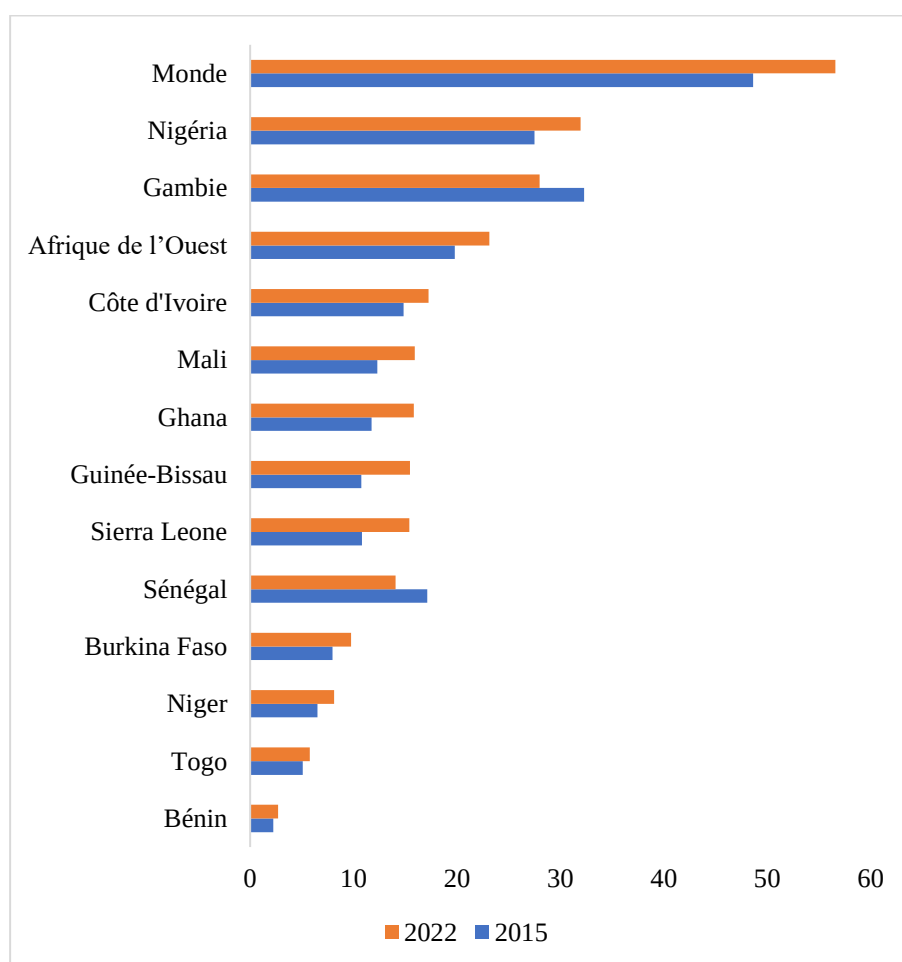
16. Au niveau national, les progrès réalisés sont mitigés. Par exemple, le Nigéria a fait de grands progrès entre 2015 et 2022, en particulier dans les zones urbaines, où la proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 30,0 % à 36,6 %, ce qui a contribué à faire passer cette proportion de 27,5 % à 32,0 % au niveau national (voir figure VI). En Gambie, cette proportion a diminué, ramenée de 32,3 % à 28,0 %, principalement en raison d'une réduction de l'accès dans les zones rurales, de 33,7 % à 22,6 %.

¹⁴ Nations Unies, indicateur 6.1.1 : proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés en toute sécurité, zones urbaines/rurales (%). Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 12 juillet 2025).

17. Selon les données disponibles les plus récentes, c'est au Bénin, au Burkina Faso, au Niger et au Togo que les taux d'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité sont les plus bas, inférieurs à 10 % dans chacun de ces pays en 2022 (voir figure VI). La Sierra Leone et le Mali ont connu une amélioration continue, quoique faible, principalement en raison des progrès réalisés dans les zones rurales. Les clivages entre zones urbaines et rurales restent marqués dans la sous-région. Dans certains pays, le taux d'accès dans les zones urbaines est deux, voire trois fois plus élevé que dans les zones rurales, ce qui montre qu'il est urgent de procéder à des investissements et de mettre en place des politiques en faveur de l'assainissement en milieu rural pour accroître le taux d'accès général au niveau national, afin d'atteindre la cible 6.2 d'ici à 2030.

Figure VI

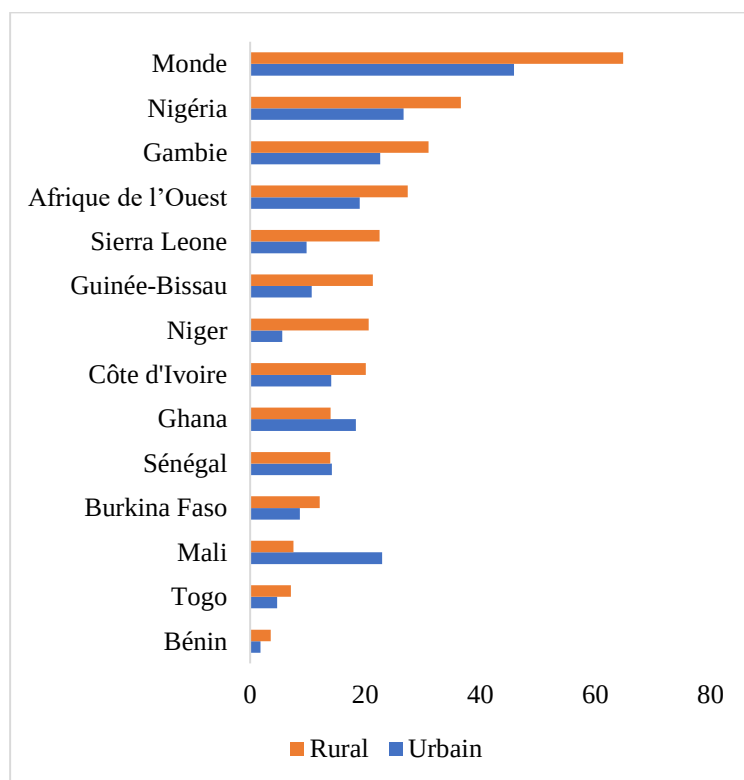
Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (en pourcentage)



Source : Nations Unies, indicateur 6.2.1 : proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, zones urbaines/rurales (%). Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 12 juillet 2025).

Figure VII

Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, zones urbaines/zones rurales, 2022
(en pourcentage)

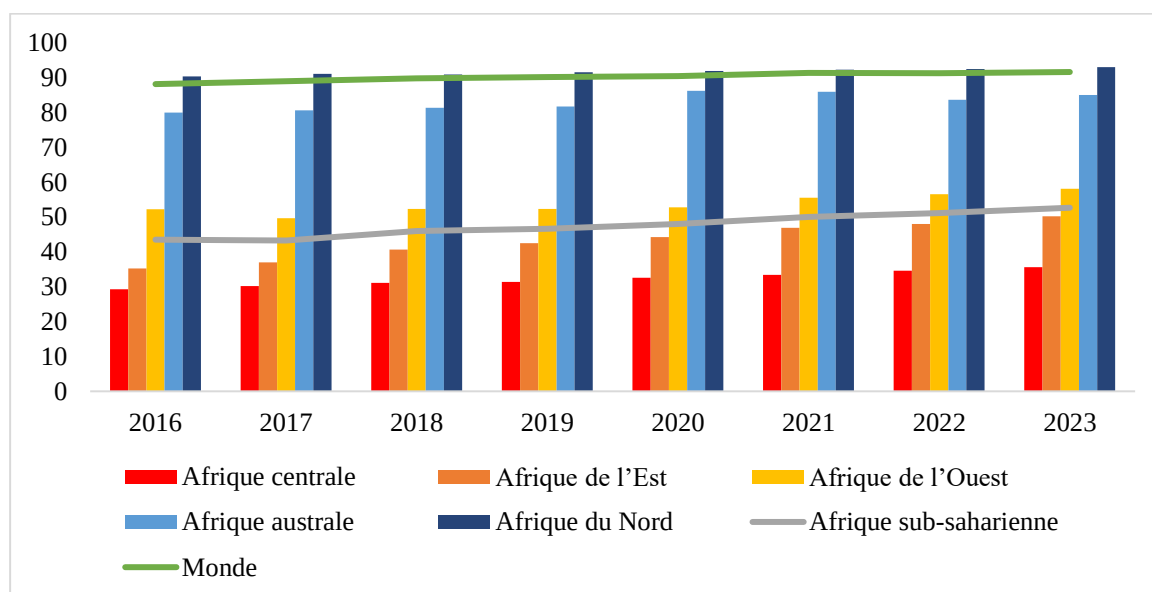


Source : Nations Unies, indicateur 6.2.1 : proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, zones urbaines/rurales (%). Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 12 juillet 2025).

D. Objectif n° 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

18. Comme l'illustre la figure VIII, entre 2016 et 2023, l'accès mondial à l'électricité est passé de 88,2 % à 91,7 %, ce qui témoigne de progrès constants, mais lents, dans la réalisation de l'objectif n° 7. Les données ventilées par sous-régions révèlent que l'accès à l'électricité est plus élevé en Afrique du Nord et en Afrique australe que dans les autres sous-régions (93,1 % et 85,1 % respectivement en 2023). Toutefois, l'Afrique subsaharienne reste à la traîne : la proportion de la population ayant accès à l'électricité, qui était de 43,5 % en 2016, n'était encore que de 52,7 % en 2023. C'est en Afrique de l'Est que les progrès les plus importants ont été enregistrés, avec un accès en hausse de 42,5 %. Malgré quelques améliorations, l'Afrique centrale reste la sous-région où le taux d'accès à l'électricité est le plus faible : à peine 35,6 % en 2023. L'accès à l'électricité en Afrique de l'Ouest est passé de 52,3 % en 2018 à 58,2 % en 2021, ce qui représente une avancée notable, même si ce taux reste loin de la moyenne mondiale (91,7 %). La disparité entre sous-régions est frappante : alors que certaines sont proches de l'accès universel, d'autres en sont encore très loin. Bien que des progrès soient évidents en Afrique de l'Ouest de façon globale, à moins que de plus amples investissements ne soient réalisés, le rythme actuel ne sera pas suffisant pour un accès universel d'ici à 2030.

Figure VIII
Proportion de la population ayant accès à l'électricité
(en pourcentage)



Source : Nations Unies, indicateur 7.1.1, série : *proportion de la population ayant accès à l'électricité, zones urbaines/rurales (%)*. Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 16 juin 2025).

19. Cabo Verde et le Ghana sont les deux pays les plus avancés dans la sous-région, offrant un accès quasi universel à l'électricité (98,6 % et 89,5 %, respectivement). Viennent ensuite la Côte d'Ivoire et le Sénégal, où le taux d'accès était supérieur à 70 % en 2023¹⁵. Dans les pays qui se trouvent en milieu de classement (comme la Gambie, le Nigéria et le Togo), le taux d'accès à l'électricité est d'environ 60 %. De leur côté, on constate une accélération des progrès dans des pays comme la Guinée-Bissau, le Libéria et la Sierra Leone, où le taux d'accès initial était extrêmement faible ; la proportion de la population ayant accès à l'électricité y reste toutefois inférieure à 40 %. Le Burkina Faso et le Niger sont à la traîne : le taux d'accès à l'électricité n'y est que d'un peu plus de 20 %. Dans ces deux pays, les progrès sont lents en raison de la dispersion de la population dans les zones rurales, des problèmes d'insécurité et du sous-développement des infrastructures.

20. Comme le montre la figure IX, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie dans le monde a connu une hausse régulière entre 2016 et 2022, passant de 15,8 % à 17,9 %, ce qui témoigne de progrès constants vers la cible 7.2. D'importants écarts sont observés d'une sous-région à l'autre : c'est en Afrique centrale et en Afrique de l'Est que la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie est la plus élevée (75 % et 81 % respectivement), bien que cela s'explique principalement par le fait qu'elles dépendent de la biomasse plutôt que de combustibles renouvelables modernes. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie a légèrement diminué en Afrique de l'Ouest, passant de 56,8 % à 54,0 %, tandis que l'Afrique australe et l'Afrique du Nord ont

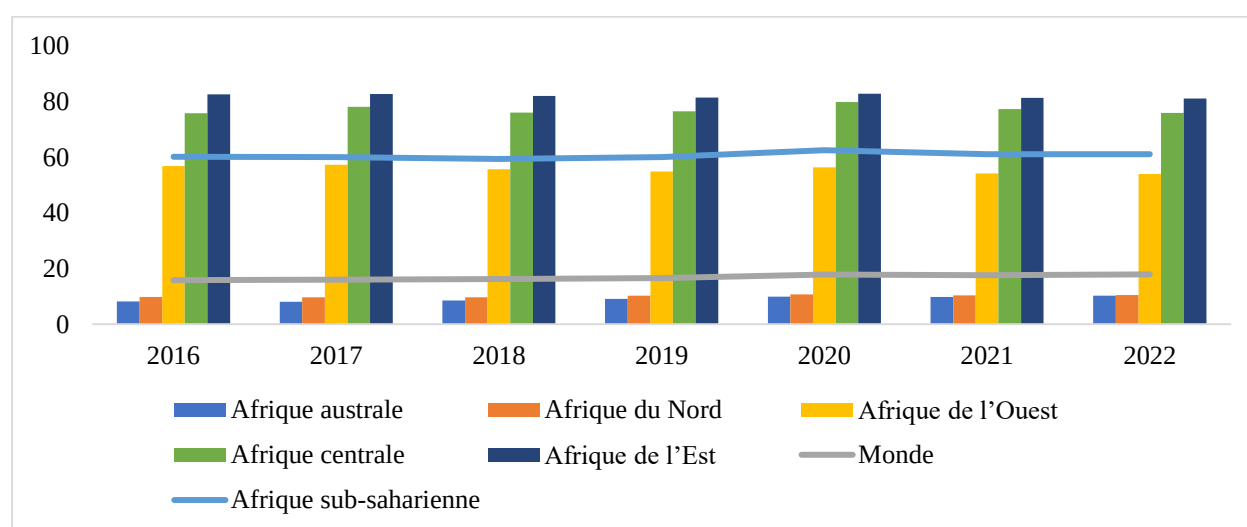
¹⁵ Nations Unies, indicateur 7.1.1 : *proportion de la population ayant accès à l'électricité, zones urbaines/rurales (%)*. Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 16 juin 2025).

connu une hausse relativement faible à cet égard (de 8,2 % à 10,3 % pour l'Afrique australe, de 9,8 % à 10,5 % pour l'Afrique du Nord).

21. Une analyse des systèmes de gouvernance de l'énergie renouvelable en Afrique de l'Ouest révèle que plusieurs pays investissent dans des projets solaires et éoliens¹⁶. Par exemple, le Niger a lancé des fermes solaires qui produisent de l'électricité et contribuent à la création d'emplois dans l'économie verte. Même si ces initiatives sont prometteuses, de nombreux pays se heurtent encore à des obstacles comme le manque d'infrastructures adéquates et d'investissements, qui entravent les progrès dans ce domaine.

Figure IX

Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie
(en pourcentage)



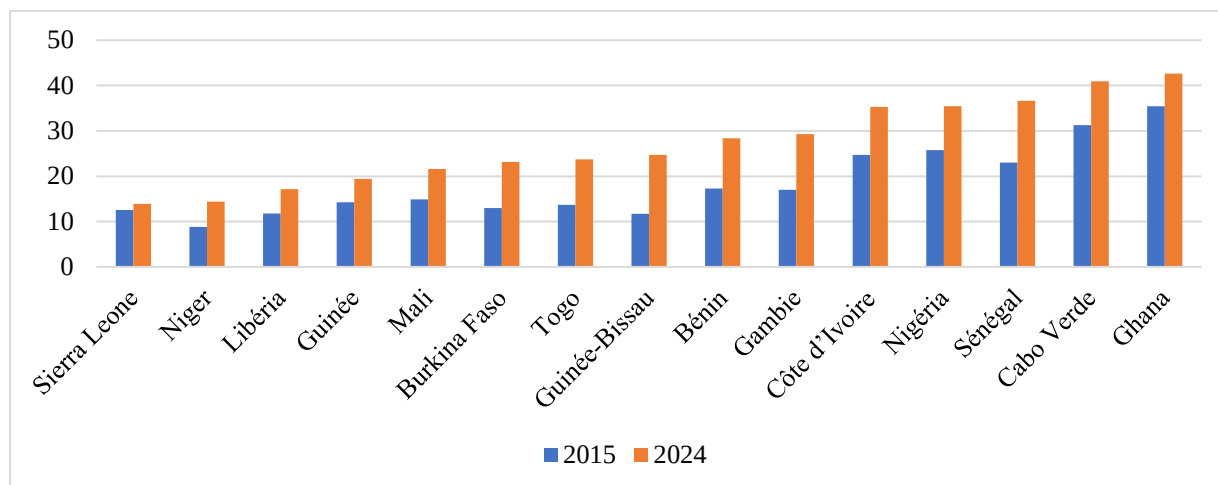
Source : Nations Unies, indicateur 7.2.1, série : *part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie (%)*. Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 16 juin 2025).

E. Objectif n° 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

22. Depuis 2015, les pays d'Afrique de l'Ouest n'ont connu que peu d'avancées en ce qui concerne le renforcement de leurs infrastructures, la promotion de l'industrialisation et l'innovation technologique. Malgré des progrès dans certains domaines, à cinq ans de 2030, aucun pays n'a encore parcouru la moitié du chemin requis pour atteindre l'objectif n° 9 d'ici à 2030. En effet, dans le contexte de l'indice de réalisation des objectifs de développement durable 2025, seuls neuf pays ont progressé de plus de 10 points de pourcentage (voir figure X). À ce rythme, aucun pays d'Afrique de l'Ouest ne sera en mesure de réaliser l'objectif n° 9 avant 2030.

¹⁶ Ishmael Ackah et Emmanuel Graham, *Meeting the targets of the Paris Agreement: an analysis of renewable energy (RE) governance systems in West Africa (WA)*, *Clean Technologies and Environmental Policy*, vol. 23 (mars 2021).

Figure X

Indice de réalisation de l'objectif n° 9

Source : Base de données du *Sustainable Development Goals Transformation Centre*. Disponible à l'adresse : <https://rb.gy/8433ra> (site consulté le 31 juillet 2025).

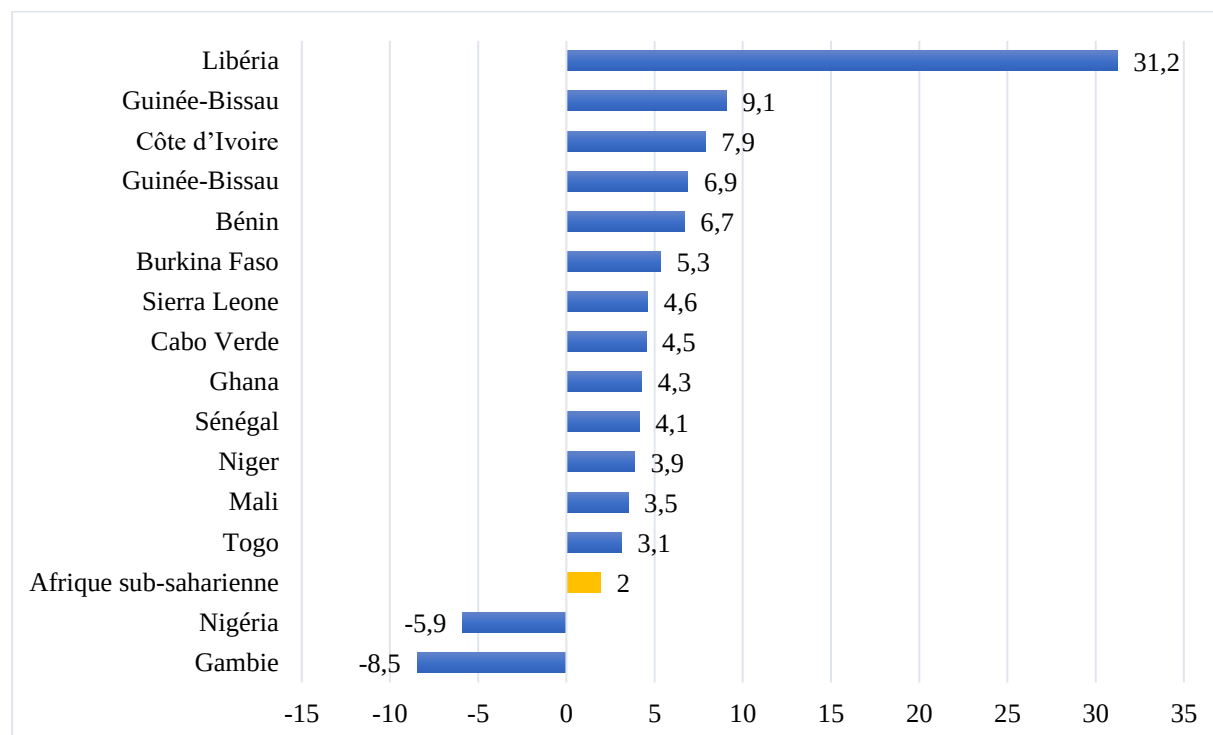
23. Les efforts déployés par les autorités au cours des dernières décennies pour ouvrir les marchés des biens et des capitaux, attirer les investissements étrangers directs pour financer des projets industriels, encourager l'intégration économique régionale et aménager des zones propices à l'investissement industriel (notamment par le biais de zones économiques spéciales et d'investissements dans les infrastructures économiques, telles que les routes et les installations énergétiques) ont permis de réaliser d'importants progrès dans le développement de l'industrie en Afrique de l'Ouest. Ce secteur peut contribuer de manière significative à la croissance économique et à la transformation structurelle de l'économie. Le secteur manufacturier en Afrique a fait preuve de résilience malgré les difficultés que connaît le monde : ainsi, la valeur ajoutée manufacturière est passée de 282 milliards de dollars en 2020 à 302 milliards de dollars en 2023¹⁷.

24. Comme le montre la figure XI, entre 2015 et 2024, le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée manufacturière par habitant dans les pays d'Afrique de l'Ouest a varié de 3,1 % (Togo) à 31,2 % (Libéria), contre 2,0 % en moyenne en Afrique subsaharienne. Tous les pays ont enregistré une croissance de ce taux au cours de cette période, à l'exception de la Gambie et du Nigéria, où il a diminué. La forte instabilité des taux de change, l'insécurité, l'intensification de la concurrence des produits importés et le manque d'infrastructures adéquates sont les principales raisons de cette contreperformance en Gambie et au Nigéria.

¹⁷ Banque africaine de développement, *Revue annuelle de l'efficacité du développement 2025 : Soutenir la résilience et impulser la transformation de l'Afrique* (Abidjan, Côte d'Ivoire, 2025).

Figure XI

Croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, par habitant, entre 2015 et 2024
(en pourcentage)



Source : Calculs de l'auteur, d'après les données de la Banque mondiale, *Manufacturing, value added (annual % growth)*, base de données sur les indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse : <https://data.worldbank.org/indicator/NV.IND.MANF.KD.ZG> (site consulté le 4 août 2025).

25. En Afrique de l'Ouest, les flux internationaux de financement consacrés au développement des infrastructures ont enregistré une croissance annuelle moyenne allant de 0,5 % (Ghana) à 33,5 % (Guinée-Bissau) entre 2015 et 2022. Toutefois, Cabo Verde et le Libéria ont vu ces flux diminuer, avec une baisse annuelle moyenne de 9,1 % et 7,8 %, respectivement¹⁸.

26. L'Afrique connaît une forte hausse de l'innovation technologique, portée par une population jeune en pleine croissance, l'amélioration de l'accès à l'Internet et des pôles technologiques de plus en plus nombreux. Ces solutions innovantes transforment divers secteurs, dont la finance, les soins de santé et l'agriculture, en mettant l'accent sur la résolution de problèmes locaux et la stimulation de la croissance économique. Si les progrès sont évidents, des difficultés subsistent, notamment une fracture numérique persistante, un manque d'infrastructures adaptées et un manque de coordination des différentes interventions publiques destinées à encourager l'innovation. En Afrique, la proportion de personnes qui se trouvaient à portée d'au moins un signal cellulaire de troisième génération a fortement augmenté entre 2015 et 2024, passant de 53,95 % à 86,00 % en moyenne.

¹⁸ Our World in Data, *International financial support to infrastructure*. Disponible à l'adresse : <https://archive.ourworldindata.org/20250624-125417/grapher/total-oda-for-infrastructure-by-recipient.html?tab=table#explore-the-data> (site consulté le 24 juin 2025).

27. De même, en Afrique de l'Ouest, la proportion moyenne de personnes se trouvant à portée d'au moins un réseau mobile de troisième génération a atteint 85,91 % en 2024¹⁹. Le Togo (99,7 %), le Ghana (99,5 %), le Sénégal (99,5 %) et la Côte d'Ivoire (98,3 %) pourraient atteindre la cible de 100 % de la population couverte par un réseau mobile d'ici 2030.

F. Objectif n° 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

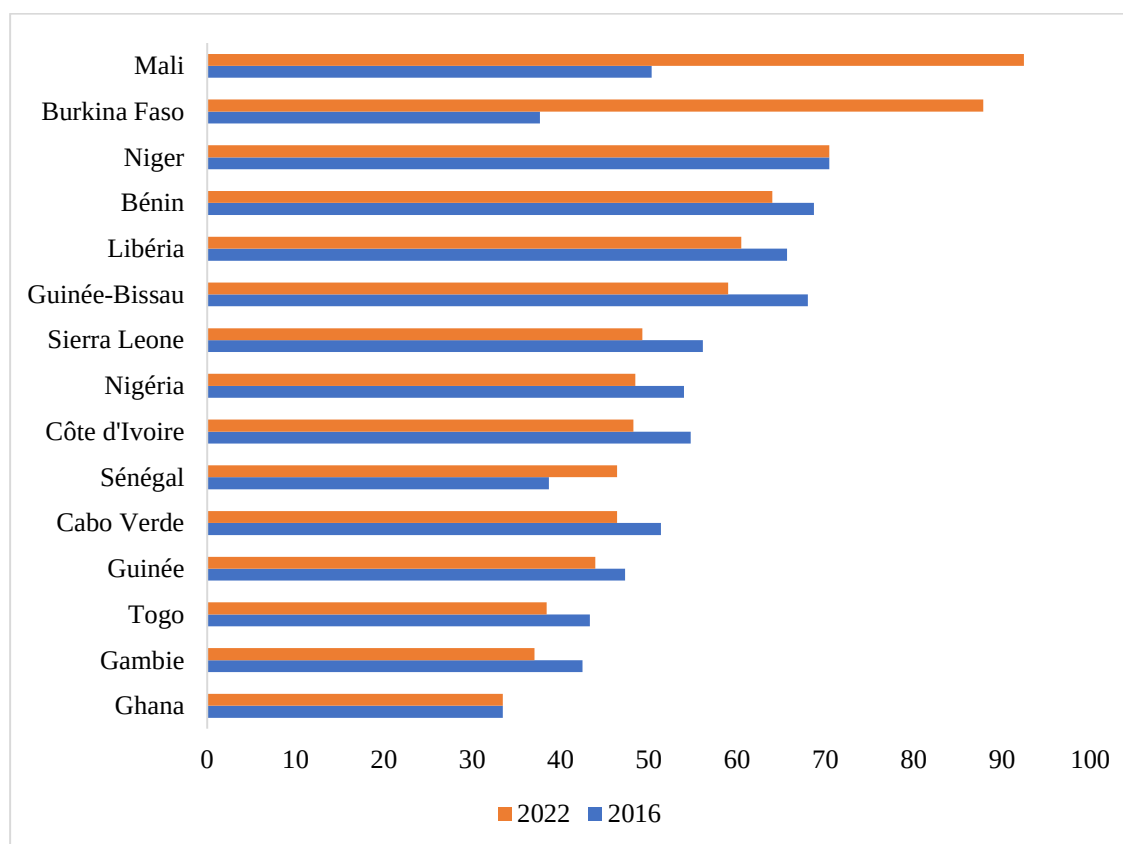
28. L'urbanisation offre des possibilités substantielles d'améliorer la croissance inclusive et d'accompagner la transformation des villes pour en faire des pôles bien planifiés et correctement gérés. Comme l'illustre la figure XII, entre 2016 et 2022, la majorité des pays d'Afrique de l'Ouest ont enregistré des progrès dans la réduction du pourcentage de leurs citoyens vivant dans des taudis. Le Bénin, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Nigéria et le Togo ont tous enregistré une baisse de la prévalence des taudis, ce qui rend compte de progrès graduels opérés au niveau des infrastructures urbaines, de la politique du logement ou grâce aux programmes de revalorisation des quartiers précaires. Aucune évolution n'a été observée au Ghana et au Niger au cours de la période considérée : la proportion des habitants de bidonvilles y stagne à 33,5 % et 70,4 % respectivement.

29. Une hausse de la proportion d'habitants de taudis urbains a été observée au Burkina Faso (de 37,7 % à 87,9 %) et au Mali (de 50,3 % à 92,5 %). Une telle situation pourrait être attribuée aux conflits, à des déplacements de population ou à une expansion urbaine non maîtrisée. Alors qu'il avait fait des progrès, le Sénégal a lui aussi reculé : la prévalence des taudis urbains y a augmenté rapidement entre 2016 et 2022. Ces tendances démontrent la fragilité du développement urbain dans la sous-région, et mettent en exergue la nécessité d'interventions durables et adaptées au contexte pour gérer l'accélération de l'urbanisation, en particulier dans les États les plus vulnérables. L'analyse révèle tant des progrès prometteurs que des crises urbaines émergentes, qui exigent une réponse immédiate.

¹⁹ Union internationale des télécommunications, *Population coverage, by mobile network technology: Africa* (Couverture de la population, par la technologie des réseaux mobiles : Afrique), DataHub. Disponible à l'adresse : <https://datahub.itu.int/data/?i=100095&e=1&s=19306&v=chart> (site consulté le 16 juin 2025).

Figure XII

Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis
(en pourcentage)



Source : Nations Unies, indicateur 11.1.1 : proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (%). Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 16 juin 2025).

30. Le taux de couverture de la collecte des déchets solides urbains varie considérablement en Afrique de l'Ouest, allant de 20 % à 95 %. Au Libéria (20 %), au Niger (28 %), en Sierra Leone (45 %), au Burkina Faso (47 %) et au Nigéria (48 %), le taux de couverture de la collecte des déchets solides dans les centres urbains est faible, ce qui révèle des lacunes critiques dans les systèmes de gestion des déchets urbains. Ces taux extrêmement bas sont les conséquences de la mauvaise qualité des infrastructures, du manque de capacité des municipalités et de la faiblesse de la planification urbaine. Le Mali (57 %), le Ghana (63 %) et le Togo (64 %) conservent une couverture modérée, indiquant quelques progrès émergents dans la gestion de l'assainissement urbain. Le Sénégal (90 %) et Cabo Verde (95 %) bénéficient tous deux d'une excellente couverture, et disposent des meilleurs systèmes municipaux et de gouvernance urbaine de la sous-région²⁰. Ces disparités flagrantes exigent des investissements urgents et une réforme des politiques dans les pays en retard afin d'améliorer la qualité de vie et de parvenir à un environnement urbain plus propre et plus durable.

²⁰ Nations Unies, indicateur 11.6.1 : Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés par une ville (%). Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 16 juin 2025).

G. Objectif n° 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

31. Les données disponibles indiquent que les progrès réalisés en Afrique de l'Ouest en faveur du renforcement de la paix, de la justice et de l'efficacité des institutions depuis le début de la mise en œuvre du Programme 2030 restent précaires. Presque tous les pays d'Afrique de l'Ouest ont en fait régressé au cours de la période considérée, compromettant ainsi la réalisation de l'objectif n° 16 d'ici à 2030. En ce qui concerne l'indice des objectifs de développement durable 2025, seul Cabo Verde est resté constant dans ses progrès ; on estime qu'il se trouve à 20 points de pourcentage de la réalisation de l'objectif d'ici à 2030. D'importants reculs ont été enregistrés entre 2015 et 2024 au Mali (-9 points) et en Guinée (-6 points)²¹. La situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest demeure instable et est une source de préoccupations, même si l'on peut espérer une amélioration compte tenu des efforts déployés par les autorités nationales et les partenaires travaillant dans la sous-région. Une éventuelle convergence des menaces (renforcement de la coopération entre les diverses organisations terroristes, ainsi qu'entre organisations terroristes et criminelles) risquerait d'aggraver le danger que ces groupes posent dans la sous-région et ailleurs²².

32. En mars 2025, 899 incidents ont été enregistrés en Afrique de l'Ouest, soit une hausse de 6,4 % par rapport à février. En outre, le nombre de décès, estimé à 1 678 en février, a augmenté de 15,8 % pour s'élever à 1 944 en mars²³.

33. La menace persistante du terrorisme, de la violence extrémiste et des conflits armés se répercute fortement sur la gouvernance, l'activité économique et la cohésion sociale dans la sous-région. Ce contexte d'insécurité, autrefois centré sur le Sahel, s'étend actuellement aux pays côtiers (Bénin et Togo, en particulier), indiquant une tendance à l'expansion et à la régionalisation du phénomène, exigeant une solution régionale. En 2024, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays partout dans le monde a dépassé le record établi six ans auparavant, pour atteindre 83,4 millions de personnes, dont 20,1 millions fuyant des conflits. L'Afrique subsaharienne représentait 57,4 % (11,54 millions) des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits. Quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Niger et Nigéria) comptaient 906 000 personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, soit 8,2 % du total de l'Afrique subsaharienne²⁴.

34. En 2024, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de conflits et de la violence extrême a diminué dans les pays du Sahel, épicerie du terrorisme, ainsi qu'au Togo. Cette baisse, qui va de 19,3 % au Togo à 46,7 % au Burkina Faso²⁵, est imputable aux efforts entrepris par les autorités nationales cette année-là, dont diverses interventions stratégiques et opérationnelles conjointes. Cependant, leur nombre a augmenté au Bénin et au Nigéria, de 92,3 % et 1,4 % respectivement. Pour éradiquer efficacement ce phénomène et limiter son expansion à la sous-région, il faudra mettre en commun les efforts et

²¹ Base de données du *Sustainable Development Goals Transformation Centre*. Disponible à l'adresse : <https://rb.gy/8433ra> (site consulté le 16 juin 2025).

²² Ahmet Berat Çonkar, *Development and security challenge in the Sahel region*, Assemblée parlementaire de l'OTAN, Groupe spécial Méditerranée et Moyen-Orient, décembre 2020.

²³ Dengiyefa Angalapu, Titilayo Olaniyan et Peter Yohanna, *West Africa Security tracker: March 2025*, Centre for Democracy and Development, 2025.

²⁴ Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement 2025* (2025).

²⁵ Portail de données de l'Observatoire des situations de déplacement interne. Disponible à l'adresse : www.internal-displacement.org/database/displacement-data/ (site consulté le 16 juin 2025).

les capacités aux niveaux sous-régional et continental et mettre en place une stratégie d'intervention régionale endogène et objective.

H. Objectif n° 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

35. De nombreux pays d'Afrique de l'Ouest ont enregistré une hausse significative de leurs recettes publiques en proportion de leur produit intérieur brut, renforçant leurs capacités budgétaires. Le Burkina Faso, le Sénégal et le Togo sont les champions en la matière, avec une croissance stable et constante. Au Burkina Faso, par exemple, la part des recettes publiques totales dans le produit intérieur brut est passée de 17,6 % en 2010 à environ 22,3 % en 2023. Le Togo a enregistré une augmentation significative, passant de 13,4 à 19,8 %. Ce taux reste élevé à Cabo Verde (24,6 %), ce qui indique que ce pays utilise des méthodes efficaces de recouvrement des recettes. La Côte d'Ivoire et le Ghana ont connu une hausse modérée, avec des recettes équivalant à 16,2 % et 16,0 % de leur PIB respectivement en 2023. En revanche, la Guinée-Bissau, le Niger et le Nigéria affichent des baisses inquiétantes²⁶.

36. La dette publique en Afrique diminue lentement, mais reste plus élevée qu'elle ne l'était avant la pandémie ; les vulnérabilités liées à la dette restent importantes. Il existe des possibilités pour améliorer l'efficacité de l'investissement public et, partant, combler le déficit d'efficacité, estimé à 39 % de l'investissement public, tout en économisant jusqu'à 106 milliards de dollars actuellement perdus en raison de mauvaises décisions d'investissement²⁷. Pour parvenir à un développement durable, le continent doit mobiliser diverses formes de capital : naturel, humain (y compris en tirant parti du dividende démographique et de la diaspora qualifiée), commercial (par le biais du secteur privé), financier et fiscal (par le biais du secteur informel, largement non taxé). Toutefois, la mobilisation, la rétention et la bonne utilisation des capitaux nationaux continuent d'être entravées par l'insuffisance des capacités nationales ainsi que par des difficultés d'origine extérieure.

37. Comme le montre la figure XIII, entre 2016 et 2023, le service de la dette en proportion des exportations de biens et services a considérablement varié d'une sous-région africaine à l'autre, avec des degrés divers de pression budgétaire. C'est en Afrique centrale que le niveau du service de la dette était le plus élevé, maintenant une moyenne de 16,8 %, avec un pic à 20,7 % en 2016, ce qui pose de grands problèmes. L'Afrique du Nord venait au deuxième rang : le niveau du service de la dette y a fortement augmenté pendant les années de pandémie, avec une pointe à 17,5 % en 2021, conséquence de l'augmentation des besoins d'emprunt. Le service de la dette en Afrique de l'Est a augmenté de façon assez constante jusqu'en 2019, puis a commencé à fluctuer. La situation de l'Afrique australe est très instable, avec un pic en 2018, alors que le service de la dette de l'Afrique de l'Ouest est resté à un niveau bas et stable, la moyenne s'y établissant à seulement 6,1 %, ce qui témoigne d'une meilleure viabilité de la dette par rapport aux autres sous-régions africaines. Toutefois, on observe en Afrique de l'Ouest une légère augmentation du rapport entre service de la dette et exportations tout au long des huit années considérées, ce qui signifie que la charge que représente le service de la dette extérieure par rapport aux recettes d'exportation tend à augmenter.

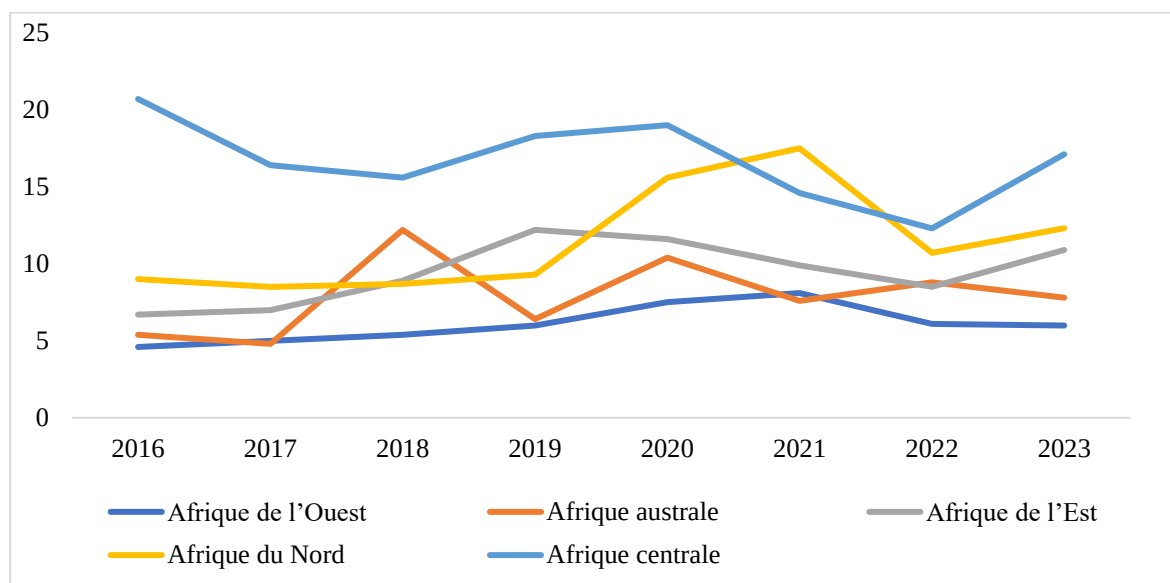
²⁶ FMI, *Government revenue, percent of GDP*. Disponible à l'adresse : www.imf.org/external/datamapper/rev@FPP/USA/FRA/JPN/GBR/SWE/ESP/ITA/ZAF/IND (site consulté le 16 juin 2025).

²⁷ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique, 2025 : Tirer le meilleur parti du capital de l'Afrique pour favoriser son développement* (2025).

Figure XIII

Service de la dette en proportion des exportations de biens et services

(en pourcentage)



Source : Nations Unies, indicateur 17.4.1 : service de la dette en proportion des exportations de biens et services (%). Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/dataportal> (site consulté le 16 juin 2025).

III. Conclusion et recommandations

38. L'Afrique de l'Ouest a accompli d'importants progrès en vue de la réalisation de certains des objectifs de développement durable. Toutefois, de grandes difficultés dont la pauvreté, l'instabilité politique et les changements climatiques entravent la progression globale vers la réalisation d'autres objectifs. Plusieurs initiatives lancées par les États témoignent de leur attachement à ces objectifs, mais les problèmes actuels révèlent la complexité de la réalisation du développement durable dans la sous-région. Relever ces défis par le biais de politiques efficaces et du soutien d'institutions fortes sera crucial pour réaliser les objectifs en Afrique de l'Ouest. Grâce à la poursuite des investissements et de l'aide internationale, il sera possible d'assurer un avenir plus durable à la sous-région.

39. Pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs en Afrique de l'Ouest, les pays de la sous-région devraient :

a) Mettre en œuvre des politiques et des programmes de protection sociale plus inclusifs, ciblant tout particulièrement les besoins des populations et des travailleurs les plus vulnérables (y compris ceux du secteur informel, qui représentent la plus grande partie de la population) afin d'accélérer la réduction de l'extrême pauvreté ;

b) Mettre en place des infrastructures durables et résilientes pour l'eau et l'assainissement, et améliorer la gestion des ressources en eau ;

c) Revaloriser les taudis et autres cadres de vie informels afin d'améliorer l'accès aux services sociaux pour l'ensemble des habitants des zones urbaines ;

d) Combler les lacunes en matière d'infrastructure et de financement pour accroître leur potentiel de production d'énergie renouvelable ;

e) S'attaquer efficacement aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité et sur la cohésion sociale au niveau national, condition préalable à la hausse des rendements et de la productivité agricoles, y compris des cultures céréalières et vivrières.

40. En outre, les partenaires de développement devraient appeler d'urgence les autorités nationales et les décideurs à élaborer et mettre en œuvre des réformes et des politiques publiques destinées à lutter contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, en s'attaquant aux problèmes structurels qui plombent la production et l'approvisionnement en cultures vivrières et céréales. Il faudra notamment accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique et de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.